



Violences sexuelles dans le sport

Briser l'omerta et mettre en place des politiques volontaristes !

Les révélations faites dans le milieu du patinage ces derniers jours ont eu l'effet d'un électrochoc dans le monde sportif. Elles encouragent la fin de l'omerta, fruit d'un système qui permet aux fédérations de maintenir un entre-soi dans lequel "parler, c'est risquer son avenir". Ce sont les mots utilisés par les 54 sportif·ive·s, auteur·e·s de de la tribune "il est temps de donner de la voix", membres de la Commission des athlètes de haut niveau du CNOSF. "On rentre dans un système où même si l'on entend, on voit, on subit... on a pris l'habitude de se taire". Y mettre un terme serait déjà un premier pas vers une prise de conscience générale. Celle-ci a commencé avec l'actuelle ministre des sports qui a courageusement pris ses responsabilités. Ce n'était récemment pas le cas, lorsqu'au moment de l'affaire Weinstein en 2017, l'ancienne ministre des sports affirmait que les violences sexuelles n'existaient pas dans le monde du sport.

C'est donc un tournant qui s'annonce et qui interroge toute l'organisation du contrôle et de l'encadrement sportif. La dramatique affaire dévoilée dans le patinage n'est pas un cas isolé, ni un fait divers, mais relève bien d'un fait social, non imperméable au reste de la société. La présidente du Comité éthique et sport (association créée en 2013 qui recueille la parole des sportif·ive·s victimes de maltraitance), Véronique Lebar, explique que tous les sports sont touchés et que le nombre d'appels ne cesse d'augmenter.

Si les violences sexuelles sont aujourd'hui reconnues par le ministère des sports, des mesures concrètes tardent à être prises. Le SNEP FSU regrette que l'annonce de l'organisation d'une convention nationale sur la prévention des violences sexuelles par Roxana Maracineanu ne s'inscrive pas dans un projet plus global, dans le cadre d'une politique volontariste. La suppression des agent·es de l'état du ministère des sports, via CAP 2022, ainsi que l'autonomie des fédérations renforcées dans le cadre de la création de l'Agence Nationale du Sport, ne sont pas, pour le SNEP FSU, de nature à faciliter le développement de la lutte contre les violences sexuelles dans le sport. Il est également urgent que la nouvelle loi réglemente la gouvernance des fédérations (limitation du nombre de mandats, mécanisme de l'élection, accès des femmes aux responsabilités). Par ailleurs, les sportif·ive·s qui osent parler doivent être protégé·es et accompagné·es. En ce sens, le droit doit être appliqué et l'imprescriptibilité des faits levée, de manière à ce que les auteurs reconnus des faits soient traduits en justice et définitivement écartés. Les responsables de fédération, de club, ne peuvent s'affranchir de la loi et sont soumis à l'obligation de dénoncer des faits dont ils ont eu connaissance.

Enfin, pour que ces agissements soient repérés et cessent, les encadrant·es et dirigeant·es doivent être formé·es à les détecter. Pour cela il faut que les structures soient équipées, via une véritable politique sportive menée sur ce terrain avec des moyens humains et financiers. Si les récents témoignages ouvrent des portes, pour le SNEP FSU, un budget spécifique est nécessaire rapidement pour financer un travail de recueil et d'analyse des données mais aussi pour mettre en place des plans d'action nationaux de lutte et de prévention contre les violences.

Le saupoudrage et les mesures d'affichage doivent être dépassés. Le SNEP FSU continuera d'intervenir pour la mise en place d'un plan de lutte à la hauteur des besoins, avec un budget spécifique, pour qu'une politique volontariste soit engagée dans la durée, sans dépendre des différentes échéances électorales.